

convenu d'appeler le Groupe de la Paix) a présenté des propositions globales visant à rationaliser les procédures de règlement des différends et à faire en sorte que le système du GATT soit mieux équipé pour faire face aux changements qui s'annoncent dans les années 1990 et au-delà. (Voir la note sur le règlement des différends.)

En ce qui concerne le système du GATT en général, le Canada appuie les améliorations suivantes :

- établissement d'un Mécanisme d'examen des politiques commerciales chargé d'examiner périodiquement les politiques commerciales nationales des parties contractantes à l'Accord général;
- participation accrue des ministres du Commerce extérieur des pays membres du GATT, entre autres par la tenue de réunions à l'échelon ministériel tous les deux ans; et
- renforcement des liens entre le GATT et les autres institutions monétaires et financières internationales, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, afin d'en arriver à des politiques économiques globales qui soient plus cohérentes.

Le Canada estime qu'il est essentiel de renforcer et d'améliorer le système du GATT si l'on veut maintenir le mouvement de libéralisation des échanges qui résulte des sept derniers cycles de négociations commerciales multilatérales. De plus, si le système du GATT est vigoureux et indispensable, les pouvoirs publics nationaux pourront plus facilement résister aux forces protectionnistes et jeter des bases solides qui favoriseront la croissance économique et le développement des échanges dans le cadre du système commercial international.